



# Communiqué de presse

101/22

Montreuil, le 18 novembre 2022.

## La CGT dénonce la tromperie sur la revalorisation des salaires de la FEHAP

Suite à la CPPNI du 3 novembre 2022, nous étions dans l'attente d'une réponse de la FEHAP qui nous a invité.e.s à une CPPNI extraordinaire en visioconférence le 10 novembre 2022 à 17h00.

La FEHAP a fait la réponse suivante aux demandes intersyndicales du 3/11/2022 :

- ▶ Augmentation de la valeur du point de 3%, le portant de 4.447 € à 4.580 €
- ▶ Elle a validé la suppression de l'article 2 sur la conditionnalité du versement de l'augmentation de la valeur du point aux financements des tutelles...
- ▶ Elle valide la clause de revoyure en début d'année 2023 sans date annoncée.  
Ça ne mange pas de pain... quel effort !...

Elle ne reprend pas la proposition CGT pour les infra SMIC :

- ▶ augmentation de 3% du SMIC actuel de 1 678.95 € bruts mensuels pour le porter à 1 729.32 €. Nous demandons donc que cette augmentation de 50.37 € soit sanctuarisée comme l'indemnité forfaitaire Ségur, afin qu'elle ne soit pas absorbée par la prochaine augmentation du SMIC en janvier 2023.
- ▶ Elle propose à la place une prime "one shot" de 150 € bruts une seule fois. En clair, l'aumône pour les plus précaires !

Les arguments de la FEHAP sont que les infra SMIC ont eu 12% d'augmentation depuis 2018, qu'ils vont en avoir « encore » une en janvier 2023, que les augmentations du SMIC ne sont pas compensées dans les budgets. La CGT dénonce cette mesure "minable" pour les bas salaires. Nous avons demandé combien de salarié.e.s étaient actuellement en situation d'infra SMIC (toujours en attente de réponse), quel était le montant réel de l'enveloppe budgétaire allouée et en quoi était t'elle exprimée brut, brut chargée ?? (Pas de réponse). C'est une négociation qui semble assez déloyale car nous ne disposons pas de tous les éléments chiffrés.

Sous la pression, la FEHAP donne 2 chiffres qui restent à préciser : La DGCS auraient donné 1 milliard d'€ pour la branche (BASS) et 448 millions d'€ pour la CCN51. Ces sommes correspondent à une augmentation de la masse salariale totale de 3%. Tout laisse à penser que cet argent qui ne sera pas reversé aux infra SMIC va servir aux établissements à équilibrer leurs budgets ou à faire des économies sur le dos des bas salaires.

La CGT veut prolonger la négociation en demandant à la FEHAP de reconvoquer son C.A. pour valider une mesure plus réaliste et « mieux disante » vis à vis des infra SMIC. Pour la FEHAP, ils sont allés au bout de la négociation et ne feront pas d'autres propositions. Il y a urgence à verser cette augmentation avant la fin de l'année. Si aucune signature, ils feront une D.U.E. et la soumettront à l'agrément de la DGCS. L'avenant est mis à signature avant le 22 novembre 2022.

Pour les négociateurs de la CCNT51, l'avis est unanime contre la signature : le compte n'y est pas ! Le montant de l'augmentation est dérisoire au regard de l'inflation (6,2%) et de la stagnation du point depuis de très longues années. Il ne réduit pas l'écart avec le champ concurrentiel, il n'améliore pas l'attractivité ni la fidélisation des effectifs dans un contexte de très forte hémorragie de personnels qualifiés.

La discrimination de traitements entre les infra SMIC et les autres salarié.e.s n'est pas acceptable et fait peser la menace de fermetures de services dans beaucoup d'établissements par la fuite des effectifs. Dans nos établissements sanitaires, les infra SMIC atteignent une fourchette de 40 à 50% des effectifs, dans le médico-social, c'est 60 à 70 %.